

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5394

objet : **Refonte du système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine (réseau et stations) - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4769 en date du 20 novembre 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du nouveau système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 juin 2007, a classé les offres et a choisi celle du groupement d'entreprises Isis-Visuel concept-Safège pour un montant de 155 675,00 € HT, soit 186 187,30 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du nouveau système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Isis-Visuel concept-Safège pour un montant de 155 675,00 € HT, soit 186 187,30 € TTC.

2° - La dépense correspondante aux prestations à réaliser, au titre du marché soit 155 675 € HT, sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1370 - système de télégestion de l'assainissement - individualisée à hauteur de 1 730 000 € HT, par délibération n° 2006-3540 en date du 10 juillet 2006.

3° - Les montants, à payer en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 231 310.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,